

Assainissement budgétaire

Le bout du tunnel ?

Toutes nos publications sont disponibles :

- En *téléchargement*, depuis l'adresse internet de notre ASBL :
www.cpcp.be/Études-et-prospectives
- En *version papier*, vous pouvez les consulter dans notre centre de documentation situé :

Rue des Deux Églises, 45 - 1000 Bruxelles

Tél. : 02/238 01 00 - Mail : info@cpcp.be

INTRODUCTION

Austérité pour les uns, rigueur pour les autres, la politique menée en Belgique ces dernières années fait l'objet d'interprétations diverses selon les sensibilités politiques. Quoi qu'il en soit, une chose reste sûre : les pouvoirs publics ont du se serrer la ceinture. Mais derrière la complexité des chiffres et l'avalanche des déclarations, l'ampleur et l'impact de ces décisions ne sont pas toujours évidents pour le contribuable. À l'heure où s'élaborent les majorités qui guideront notre pays dans les cinq prochaines années, l'occasion nous est donnée de livrer un aperçu concret du chemin parcouru.

L'assainissement budgétaire, c'est d'abord un engagement que la Belgique partage avec l'ensemble de ses partenaires européens. Cet engagement s'est traduit par une série de mesures visant à freiner les dépenses de l'État ou à accroître ses recettes. Nous reviendrons sur les plus marquantes. Nous ferons ensuite le point sur la situation actuelle et les efforts supplémentaires qui pourraient s'avérer nécessaires. Où se situe notre pays sur le chemin de l'équilibre budgétaire ? L'avenir reste chargé d'inconnues.



I. DES ENGAGEMENTS RENFORCÉS SUR FOND DE CRISE ÉCONOMIQUE

1. La trajectoire budgétaire belge

Les règles européennes en matière budgétaire ne datent pas d'hier. En réalité, la Belgique était sous la menace d'une « procédure pour déficit excessif » depuis 2009¹. Mais ce cadre budgétaire européen a encore été renforcé à la fin de l'année 2011 et au début de l'année 2012, suite à la crise de la dette qui sévit dans l'Union européenne. La Belgique s'est alors vue contrainte de ramener rapidement son déficit budgétaire annuel sous les 3% du PIB et de viser l'équilibre à un horizon de cinq ans². Ce durcissement de la surveillance européenne a coïncidé avec l'entrée en fonction du gouvernement Di Rupo. Ce n'est pas le fruit du hasard. La pression de la Commission européenne et des marchés financiers³, désireux de voir la Belgique respecter ses engagements, a largement contribué à la formation du gouvernement fédéral après 541 jours de crise politique.

“ *Ce cadre budgétaire européen a encore été renforcé à la fin de l'année 2011 et au début de l'année 2012.* ”

Le gouvernement s'est donc engagé à réduire dès 2012 le déficit public à 2,8%, contre 3,7% l'année précédente. L'effort devait se poursuivre les années suivantes pour atteindre l'équilibre budgétaire en 2015⁴. Depuis lors, des perspectives économiques mitigées ont amené l'équipe Di Rupo à revoir légèrement ses objectifs à la baisse, nous y reviendrons. La Belgique conserve toutefois un programme de réduction du déficit, même si ce dernier a encore atteint 2,7% du PIB en 2013.

¹ Pour avoir largement dépassé les 3% de déficit annuel autorisés.

² Sur les nouvelles règles européennes en la matière, voir BOULET, J.-F., « La nouvelle politique budgétaire européenne. Un mal pour un bien ? », *CPCP*, Bruxelles, 2013 (Coll. « Au quotidien »), <http://www.cpcp.be/etudes-et-prospectives/collection-au-quotidien>.

³ Dégradation de la note de la Belgique par l'agence de notation Standard & Poor's.

⁴ « Programme de stabilité de la Belgique (2012-2015) », *Union européenne*, 2012, http://ec.europa.eu/europe2020/pdf/nd/sp2012_belgium_fr.pdf, téléchargé le 24/04/2014.

2. Qu'est-ce que cela représente ?

Depuis 2012, chaque négociation budgétaire, fédérale, régionale voire même communale, s'apparente à une chasse aux économies pour respecter tant bien que mal la trajectoire fixée. L'effort le plus conséquent fut effectué lors de l'élaboration du budget 2012, avec pas moins de 11,3 milliards d'économie au niveau fédéral. Les années suivantes ont donné lieu à des efforts budgétaires oscillant autour des 3 milliards d'euros, toujours au niveau fédéral. Tous niveaux de pouvoir confondus, les économies budgétaires réalisées par la Belgique depuis 2012 dépasseraient les 22 milliards⁵. Évidemment, cet étalage de chiffres ne permet pas nécessairement de se représenter l'ampleur des efforts budgétaires consentis ces dernières années. Pour se faire une idée, retenons que le budget cumulé de l'ensemble des pouvoirs publics atteint environ 185

milliards d'euros ou encore que, sur le seul budget 2012, l'État fédéral a réduit ses dépenses de 4,7 milliards d'euros, montant équivalent à la moitié du budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles⁶ !

“ *Tous niveaux de pouvoirs confondus, les économies budgétaires réalisées par la Belgique depuis 2012 dépasseraient les 22 milliards.* ”

L'État fédéral, les Régions et les Communautés se partagent les compétences, il semble donc logique qu'ils se répartissent l'effort à fournir. C'est pourquoi les entités fédérées ont également été mises à contribution. Leurs moyens financiers étant moins élevés, leur participation à l'effort budgétaire a été déterminé en conséquence. À titre d'exemple, la Région Wallonne a réalisé environ

350 millions d'euros d'économie pour l'année 2012, ce qui peut paraître dérisoire au regard des milliards économisés par l'État fédéral. Mais dès le 1^{er} juillet prochain, l'application de la sixième réforme de l'État va considérablement modifier cette répartition. Les Régions et Communautés ont obtenu de nouvelles compétences, notamment dans le domaine de l'emploi, des soins de santé et des allocations familiales. Au total, ce sont près de 20 milliards d'euros de budget qui vont passer aux entités fédérées. L'accroissement de leurs ressources financières ira nécessairement de pair avec un renforcement de leur contribution à l'effort budgétaire global.

⁵ « Conférence de presse du 08/10/2013 », site du Premier Ministre, <http://premier.fgov.be/fr/budget-2014>, consulté le 25/05/2014.

⁶ « Rapport 2012 », Banque nationale de Belgique, 2013, http://www.nbb.be/pub/06_00_00_00_00/06_01_00_00_00_00.htm?l=fr, consulté le 15/05/2014.

II. TROIS ANS DE RIGUEUR

Pour réduire le déficit des finances publiques, deux options viennent à l'esprit : diminuer les dépenses ou augmenter les recettes, autrement dit les impôts. Les pouvoirs publics belges ont tenté de combiner les deux, par souci d'équilibre mais également en raison des divergences de vue au sein des différentes majorités. L'accent a toutefois été mis sur la réduction des dépenses, dont l'ampleur devait prendre « une importance croissante dans le temps »⁷.

1. Dépenser moins

Il ne s'agit pas de dresser ici l'inventaire de toutes les mesures prises aux différents niveaux de pouvoir pour réduire les dépenses publiques mais de rappeler quelles ont été les plus marquantes.

Nous pensons bien évidemment aux réformes qui ont touché les pensions et le marché du travail. Caractérisée notamment par l'allongement des carrières et l'augmentation de l'âge de départ à la retraite anticipée, la réforme des pensions vise à répondre à l'allongement de la vie et au coût financier qu'il représente en termes de financement des retraites. Sur le marché du travail, la dégressivité accrue des allocations de chômage et la limitation des allocations d'insertion⁸ dans le temps ont été présentées comme des mesures visant à favoriser l'emploi⁹. Mais il s'agissait également de réduire les dépenses de l'État. Preuve en est, ces mesures sont aussi évoquées au chapitre « assainissement des finances publiques »¹⁰. L'augmentation annuelle



⁷ « Accord de gouvernement. 1^{er} décembre 2011 », site du Premier Ministre, <http://premier.fgov.be/fr/accord-de-gouvernement>, consulté le 24/04/2014, p. 77.

⁸ Dont bénéficient les personnes qui n'ont pas encore travaillé.

⁹ « Accord de gouvernement. 1^{er} décembre 2011 », *op. cit.*, p. 85-102.

¹⁰ *Ibidem*, p. 76-85.

« Une part importante de l'effort budgétaire s'est donc traduite par une réduction des dépenses de la sécurité sociale. »

du budget alloué aux soins de santé a également été revue à la baisse, « sans augmenter les frais à charge du patient »¹¹. Une part importante de l'effort budgétaire s'est donc traduite par une réduction des dépenses de la sécurité sociale.

Des économies ont aussi été réalisées dans l'administration au niveau des frais de gestion et des frais de personnel. Parmi les stratégies mises en

place, citons la volonté de ne remplacer qu'une partie des fonctionnaires partant à la retraite. À ce titre, le secteur de la Défense fut particulièrement visé. Enfin, certaines dépenses ont été tout simplement gelées ou reportées. C'est le cas de certains moyens destinés à la Coopération au Développement ou aux investissements de la SNCB. À titre d'exemple, l'inauguration du RER, censé résoudre le problème des navettes vers la capitale, a été reportée à 2025. Des investissements d'avenir sacrifiés aux exigences de l'immédiat ?

2. Gagner plus

L'effort budgétaire s'est également porté sur les recettes de l'État. La volonté affichée par le gouvernement était d'assurer « une meilleure contribution des revenus du capital (...) tout en préservant les revenus du travail »¹².

La réalisation de cet objectif est passée par une augmentation du précompte mobilier¹³, une augmentation de la taxe sur les opérations boursières, une cotisation sur les hauts revenus et une révision des intérêts notionnels¹⁴. Un effort a également été demandé à certaines catégories de travailleurs, à travers la révision du régime des voitures de société.

¹¹ En réalité, l'augmentation du budget prévue initialement dépassait les besoins.

¹² « Accord de gouvernement. 1^{er} décembre 2011 », *op. cit.*, p.76-85.

¹³ Le précompte mobilier porte notamment sur les dividendes des actionnaires et les intérêts des prêteurs.

¹⁴ Voir à ce sujet BOULET, J.-F., « Les intérêts notionnels. Chronique d'une mort annoncée », CPCP, Bruxelles, 2014 (Coll. « Au quotidien »), <http://www.cpcp.be/etudes-et-prospectives/collection-au-quotidien>.

La hausse de la TVA a parfois été évoquée comme un moyen d'augmenter les recettes, elle n'a pas été appliquée jusqu'ici. Cet impôt touche l'ensemble des citoyens sans distinction de revenus, ce qui explique l'opposition de certains partis à cette hausse. En matière de taxes sur la consommation, le gouvernement a tout de même recouru à l'augmentation des accises sur le tabac pour « décourager les comportements nuisibles à la santé ». Il va de soi que la santé du citoyen belge n'était pas le seul souci des pouvoirs publics en ces temps de disette...

3. Ne rien oublier en chemin

À côté des dépenses et des recettes à proprement parler, le gouvernement a également misé sur des rentrées financières supplémentaires qui ne sont pas considérées comme des impôts. Il s'agit notamment de l'augmentation des revenus de la « rente nucléaire », autrement dit de l'argent que perçoit l'État sur les bénéfices d'exploitation des centrales nucléaires. Pourquoi ce prélèvement particulier ? En réalité, la construction de ces centrales a été financée par les deniers publics à une époque où le secteur était encore un monopole de l'État. Le gouvernement a donc estimé qu'une partie conséquente des bénéfices réalisés par Electrabel sur l'exploitation des centrales nucléaires lui revenait de droit.

De manière générale, il était également question de renforcer la lutte contre la fraude fiscale et sociale. Un secrétaire d'État à la Lutte contre la fraude sociale et fiscale a même été institué, en la personne du SP. A John Crombez. L'idée était de mettre sur pied un système coordonné pour combattre ces types de fraude. Enfin, le gouvernement fédéral tablait sur les « effets retours » de sa politique de création d'emplois. Plus de travailleurs signifie à la fois plus de cotisations sociales dans les caisses de l'État et moins d'allocations de chômage à déboursier. Dans le même temps, une augmentation du nombre de travailleurs provoque une hausse de la consommation, et donc une hausse des rentrées fiscales (comme la TVA par exemple). Il n'en reste pas moins que les bénéfices de la lutte contre la fraude et les effets retours de la création d'emplois restent difficiles à évaluer avec précision. D'autant plus que, dans ce contexte de crise, miser sur un véritable décollage du taux d'emploi pouvait apparaître quelque peu optimiste.



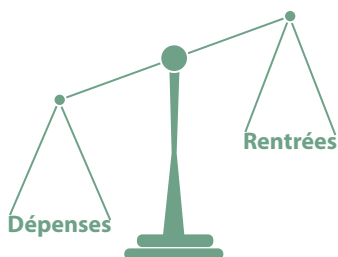
III. DES SACRIFICES PAYANTS ?

1. Les premiers résultats

Suivant les recommandations de l'Europe, la Belgique s'était engagée à retrouver un déficit public inférieur à 3% dès l'année 2012, nous l'avons vu. À moyen terme, il s'agissait d'en arriver à un équilibre budgétaire strict dès 2015.

Cependant, cet engagement tablait sur des prévisions économiques un peu trop favorables. La croissance n'a que timidement repris. La crise ne se limite pas à une perturbation temporaire qu'il suffirait de laisser passer en faisant le dos rond. La montée de la concurrence mondiale ou la prise en compte des impératifs climatiques sont autant de facteurs structurels qui ne permettent pas aux économies européennes de retrouver leur rythme de croissance passé. Ce ralentissement économique a naturellement pesé sur le budget de l'État. Moins de travailleurs et moins de bénéficiaires pour les entreprises, ce sont des recettes en moins et des dépenses en plus pour la sécurité sociale. En outre, le gouvernement fédéral avait considéré l'argent investi dans la banque Dexia comme une « opération purement financière », évitant ainsi de devoir

le comptabiliser comme une dépense¹⁵. Mais les instances européennes ne l'ont pas entendu de cette oreille et cette « dépense surprise » est venue alourdir le déficit des finances publiques.



Résultat, le déficit a largement dépassé les 3% visés en 2012 tandis que la trajectoire élaborée jusqu'en 2015 a été mise à mal par les perspectives économiques moroses. Dans ce contexte, le gouvernement a dû revoir ses objectifs. Il parle désormais d'équilibre « structurel » pour 2015¹⁶. Penser en termes structurels signifie ne pas prendre en compte les turbulences économiques temporaires. Autrement dit, il est question d'accepter un léger déficit pour autant qu'il ne soit dû qu'aux circonstances défavorables du moment.

¹⁵ « Rapport 2012 », Banque nationale (...), *op. cit.*

¹⁶ « Programme de stabilité de la Belgique (2013-2016) », *Union européenne*, 2013, http://ec.europa.eu/europe2020/pdf/nd/sp2013_belgium_fr.pdf, téléchargé le 13/03/2014.

Ce raisonnement est d'ailleurs conforme à l'esprit de la nouvelle politique budgétaire européenne mise en place après la crise. En 2013, la Belgique a finalement réduit son déficit annuel à 2,7%, sortant ainsi de la « procédure pour déficit excessif » qui lui était intentée depuis plusieurs années.

2. Ce qui a pesé dans la balance

Derrière cette amorce de rétablissement des finances publiques, il faut naturellement voir l'impact des mesures prises par les différents niveaux de pouvoir belges. En résumé, les mesures prises à tous les étages ont mené à un niveau de recettes historiquement élevées et à un certain contrôle des dépenses¹⁷.

Malgré un contexte économique délicat, les recettes de l'État ont atteint des records ces dernières années. En 2013, elles représentaient plus de la moitié du PIB de la Belgique (51,5%)¹⁸, soit deux points de plus qu'en 2011. L'augmentation des rentrées d'argent dans les caisses publiques se serait observée à tous les niveaux. Parmi les mesures dont l'impact aurait été le plus significatif, citons la taxe sur les voitures de société, l'augmentation du précompte mobilier, la réforme des intérêts notionnels ou encore l'augmentation des accises sur le tabac et l'alcool. Mais l'évolution la plus spectaculaire proviendrait des revenus de la taxe sur la « rente nucléaire ».

De leur côté, les dépenses ont continué à augmenter en 2012 pour atteindre un niveau record avant de se stabiliser en 2013. Derrière ce constat général se cachent d'importantes disparités entre les niveaux de pouvoir. C'est l'État fédéral qui a fourni l'effort le plus important en termes de réduction des dépenses. Réduction des effectifs dans les administrations, réforme du marché du travail et gel de dépenses semblent avoir été les principales raisons de cette stabilisation. Néanmoins, l'importance des efforts réalisés a été quelque peu masquée par la conjoncture économique toujours morose.

“*Les dépenses ont continué à augmenter en 2012 pour atteindre un niveau record avant de se stabiliser en 2013.*”

¹⁷ Voir à ce sujet « Rapport 2013 », Banque nationale de Belgique, 2014, http://www.nbb.be/pub/06_00_00_00/06_01_00_00_00.htm?l=fr, consulté le 18/05/2014.

¹⁸ Ce qui équivaut à environ 195 milliards d'euros, tous niveaux de pouvoir confondus.

IV. ET MAINTENANT ?

1. Des perspectives économiques toujours mitigées

Les efforts d'assainissement accomplis ces dernières années ont été considérables. On peut dès lors se demander si le plus dur n'est pas derrière nous. Dans ses prévisions, le Bureau Fédéral du Plan (BFP) mise sur une légère reprise de l'activité économique d'ici 2016¹⁹. Cette croissance, qui se situerait autour de 1,5 %, devrait permettre une réduction progressive du chômage

dans notre pays. Le déficit budgétaire ne devrait plus dépasser les 3% dans les prochaines années. En l'absence de nouvelles mesures budgétaires, la Belgique serait cependant incapable d'atteindre l'objectif d'équilibre qu'elle s'est fixé pour 2015. Autrement dit, de nouveaux efforts budgétaires resteraient nécessaires, notamment pour faire face au défi que représente le vieillissement de la population²⁰.

Dans le même temps, le BFP affirme que « si des mesures d'assainissement budgétaire devaient être prises ultérieurement, la croissance économique pourrait être affectée de manière non négligeable ». Un tour de vis brutal risquerait effectivement de plomber l'activité économique et, au final, de nuire au rétablissement des finances publiques. À vouloir trop en faire, on risquerait d'obtenir des résultats contraires aux effets recherchés. Ces potentiels effets pervers d'une « cure d'austérité » expliquent pourquoi cette politique déchire aujourd'hui les économistes. Entre risque de récession et engagements européens, la marge de manoeuvre est étroite.

“ *En l'absence de nouvelles mesures budgétaires, la Belgique serait cependant incapable d'atteindre l'objectif d'équilibre qu'elle s'est fixé pour 2015.* ”

¹⁹ « Perspectives économiques 2014-2019 », Bureau Fédéral du Plan, 13 mars 2014, http://www.plan.be/admin/uploaded/201403270800070.ecofor_20142019_fr.pdf, téléchargé le 10/04/2014.

²⁰ À ce titre, la BNB vient d'ailleurs de réaliser une étude plaidant pour une réduction du montant des pensions. « La BNB conseille de baisser les pensions », *Le Soir*, 10/06/2014. <http://www.lesoir.be/567300/article/economie/2014-06-10/bnb-conseille-baisser-pensions>, consulté le 16/06/2014.

2. Râpe à fromage et réforme fiscale

Jusqu'ici, le gouvernement Di Rupo s'est targué d'avoir trouvé un savant équilibre entre rigueur et relance. La préservation de l'indexation des salaires, par exemple, aurait permis de sauvegarder le pouvoir d'achat des citoyens et de résister à la crise. De là à affirmer que les mesures prises depuis 2011 ont été indolores... il y a un pas que les chômeurs qui font face à la dégressivité de leurs allocations ne franchiront sans doute pas. Mais à côté des réformes du marché du travail et des pensions, le gouvernement a généralement veillé à disperser ses coups. De la sorte, l'impact des réformes a pu passer relativement inaperçu aux yeux du contribuable belge. Cette politique de « la râpe à fromage », qui consiste à glaner un peu partout de petites économies, commence cependant à montrer ses limites. Arrive un moment où des réformes de plus grande ampleur, reposant sur de vrais choix politiques, devront sans doute être envisagées.

“ Cette politique de « la râpe à fromage », qui consiste à glaner un peu partout de petites économies, commence cependant à montrer ses limites. ”

À l'heure des élections 2014, chaque parti francophone a affirmé vouloir réformer fondamentalement la fiscalité. Les différentes formations s'accordent pour dire que notre système fiscal est complexe et dépassé. À travers ces « réformes fiscales » apparaissent notamment les stratégies de chaque parti en matière de finances publiques²¹. Du côté des **écologistes**, on ne se positionne pas directement quant à la trajectoire budgétaire à suivre mais on insiste notamment sur l'importance de la lutte contre la fraude fiscale pour renflouer les caisses de l'État. Ecolo pointe également la nécessité de trouver un meilleur équilibre entre taxation des revenus du travail et du capital, les premiers étant bien plus lourdement taxés que les seconds. Le **Parti socialiste** défend explicitement la politique de rigueur menée par le gouvernement. Il propose une réforme fiscale « neutre », autrement dit qui ne coûte rien au budget de l'État, affirmant que « L'heure n'est (...) pas à une nouvelle aventure budgétaire ». Les socialistes souhaitent eux aussi rééquilibrer un système fiscal défavorable au travail. De leur côté, les **humanistes** n'hésitent

²¹ Ce bref aperçu repose sur les programmes électoraux des différents partis, disponibles sur leur site internet.

pas à parler de « révolution fiscale ». Ici aussi, il est question d'alléger la fiscalité qui pèse sur le travail, mais également celle qui pèse sur les sociétés. En vue d'assurer tout de même l'équilibre des finances publiques, le cdH propose de renforcer la fiscalité « verte », la lutte contre la fraude fiscale ainsi que celle contre la spéculation. Cette réforme se veut « neutre » à court terme mais mise sur des retombées positives qui, à l'avenir, permettront de dégager des moyens supplémentaires. Enfin, le **MR** semble être le seul parti « traditionnel » à proposer une réforme qui, à première vue, creuserait les caisses de l'État. Selon les réformateurs, une diminution du taux d'imposition des sociétés et un allègement de la fiscalité sur le travail permettraient une relance économique générale. Ces « effets retours » compenseraient donc le coût initial de la réforme.

Au-delà des divergences politiques, que retenir de ce survol ? Deux constats. Tout d'abord, tous les partis francophones traditionnels dénoncent la lourdeur de la taxation qui pèse sur le travail. Ensuite, aucun d'entre eux ne remet réellement en cause la politique d'assainissement budgétaire décidée au niveau européen. Certes, les avis divergent sur les moyens à mettre en oeuvre mais pas sur l'objectif final.

CONCLUSION

Sous la pression des marchés et de l'Union européenne, la Belgique s'est lancée dans un vaste programme d'assainissement budgétaire. Le respect de ses engagements a imposé des économies considérables à tous les niveaux de pouvoir, même si l'État fédéral semble avoir fourni les efforts les plus importants. Ces économies sont le résultat de certaines décisions d'envergure mais surtout d'une série de mesures éparses, se voulant indolores pour le citoyen. On laissera ce dernier en juger.

Malgré l'importance des sacrifices consentis, d'importants doutes planent toujours sur l'avenir des finances publiques. La reprise économique reste timide. On peut d'ailleurs se demander si le retour d'une croissance forte et pérenne n'est pas un espoir irréaliste. Dans le même temps, le défi du vieillissement de la population se fait chaque jour plus pressant. Si bien que les prévisions laissent penser que d'autres efforts seront nécessaires pour maintenir le cap budgétaire fixé par l'Europe. Mais la marge de manoeuvre est étroite. Une nouvelle cure d'austérité risquerait de tuer dans l'oeuf tout espoir de relance. Ce risque, les adversaires de l'austérité le dénoncent depuis un certain temps déjà tandis que la population proteste de plus en plus contre les restrictions qui lui sont imposées. Jusqu'ici, les gouvernements belges s'en sont tenus tant bien que mal au cadre européen. Mais entre grogne populaire, stagnation économique, défi démographique et transferts de compétences, nul doute que la tâche des futures majorités s'annonce compliquée.

Dans ce contexte, se posera inévitablement la question de savoir si, à l'avenir, nous ne serons pas amenés à devoir faire mieux avec moins de moyens. Mais notre bien-être passe-t-il nécessairement par un accroissement de nos ressources financières ?

BIBLIOGRAPHIE

- « Accord de gouvernement. 1^{er} décembre 2011 », *site du Premier Ministre*, <http://premier.fgov.be/fr/accord-de-gouvernement>, consulté le 24/04/2014.
- « Budget 2012 : la rigueur sans la douleur », *La Libre.be*, 12/03/2012, <http://www.lalibre.be/actu/politique-belge/budget-2012-la-rigueur-sans-la-douleur-51b8e715e4b0de6db9c5cb15>, consulté le 15/05/2014.
- « Rapport 2012 », *Banque nationale de Belgique*, 2013, http://www.nbb.be/pub/06_00_00_00_00/06_01_00_00_00.htm?l=fr, consulté le 15/05/2014.
- « Rapport 2013 », *Banque nationale de Belgique*, 2014, http://www.nbb.be/pub/06_00_00_00_00/06_01_00_00_00.htm?l=fr, consulté le 18/05/2014.
- « Perspectives économiques 2014-2019 », *Bureau Fédéral du Plan*, 13 mars 2014, http://www.plan.be/admin/uploaded/201403270800070.eco-for_20142019_fr.pdf, téléchargé le 10/04/2014.
- « Etudes économiques de l'OCDE Belgique », *OCDE*, mai 2013, http://www.oecd.org/fr/eco/etudes/Belgique_Synth%C3%A8se_FR.pdf, téléchargé le 23/03/2014.
- LAMQUIN, V. Et DEMONTY, B., « Tous les détails du budget 2013 », *Le Soir*, 20/11/2012.
- « Programme de stabilité de la Belgique (2012-2015) », *Union européenne*, 2012, http://ec.europa.eu/europe2020/pdf/nd/sp2012_belgium_fr.pdf, téléchargé le 24/04/2014.
- « Programme de stabilité de la Belgique (2013-2016) », *Union européenne*, 2013, http://ec.europa.eu/europe2020/pdf/nd/sp2013_belgium_fr.pdf, téléchargé le 13/03/2014.

Auteur : Jean-François Boulet

DÉSIREUX D'EN SAVOIR PLUS !

Animation, conférence, table ronde... n'hésitez pas à nous contacter,
Nous sommes à votre service pour organiser des activités sur cette thématique.

www.cpcp.be



Avec le soutien du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles



Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation

Rue des Deux Églises 45 - 1000 Bruxelles

Tél. : 02/238 01 27

info@cpcp.be